

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 20
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2018/168

L'an deux mille dix-huit et le 09 novembre à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Alain PIASER, Monique MARTIN, Roger LACOME, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, François DABEZIES, Fabienne ROYO, Alain DUCASSE, Laurent LAGES, Joëlle ABADIE

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Jean-Claude CLARENS

Objet : Attribution du marché « Aménagement d'un sentier d'interprétation sur le site des Tourbières de Clarens »

En 2017, dans le cadre du programme Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan a lancé un projet de valorisation du site de la Tourbière de Clarens au travers de la création d'un sentier d'interprétation. Le programme TEPCV a octroyé à la CCPL une subvention de 50 000 € pour la réalisation des travaux d'un montant total de 62 500 € hors taxe, soit 80 % de subvention.

L'étude du projet a été confiée au Bureau d'Études de l'ONF qui s'est associée à l'agence Tikopia spécialisée dans la valorisation de sites environnementaux. Le montant de la prestation de service est de 13 720 € HT. L'étude réalisée a proposé un itinéraire, les stations à valoriser, le positionnement thématique et les interventions, aménagements et investissements à mener.

La première tranche de l'aménagement a fait objet d'un marché public lancé sur deux lots :

- lot n°1 Débroussaillage, terrassement et balisage peinture- travaux essentiellement manuels sur l'emprise du chemin de randonnée en milieu naturel.
- lot n°2 : Fourniture et pose d'équipement bois - passerelle et caillebotis sur milieux sensible (tourbière et cours d'eau).

Considérant les offres reçues pour le marché,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 novembre 2018,

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'attribuer le marché public « Aménagement d'un sentier d'interprétation sur le site des Tourbières de Clarens - Lot 1 » à la SARL ATTM, dont le montant estimatif porté sur le DPGF est de 5 805 € HT,

- d'attribuer le marché public « Aménagement d'un sentier d'interprétation sur le site des Tourbières de Clarens - Lot 2 » à la SARL ATTM, dont le montant estimatif porté sur le DPGF est de 46 402.75 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes d'engagement du marché, à notifier le marché public à prix unitaires avec la SARL ATTM dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée au TEPCV, et à signer tout document afférent à ce marché.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le **23 NOV. 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20181109-2018-168B-DE
Date de télétransmission : 23/11/2018
Date de réception préfecture : 23/11/2018